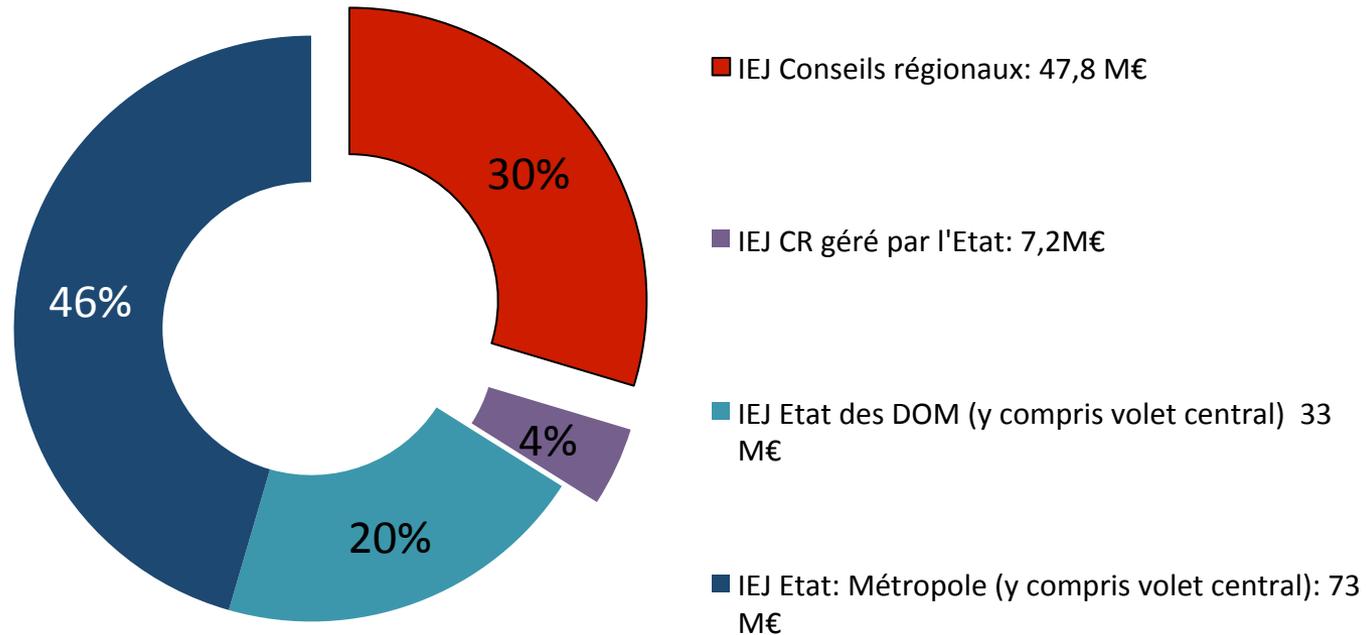


Prolongation de l'IEJ

Réunion de réseau 8 novembre 2017

Paris

Répartition du budget de la prolongation IEJ (161 312 936 €, IEJ seul)



Eligibilité géographique

- Eligibilité réglementaire pour toutes régions NUTS II dont le taux de chômage des jeunes (EUROSTAT) dépassait 25% en 2016

➡ 2 nouvelles ex-régions éligibles (Alsace et Bourgogne)

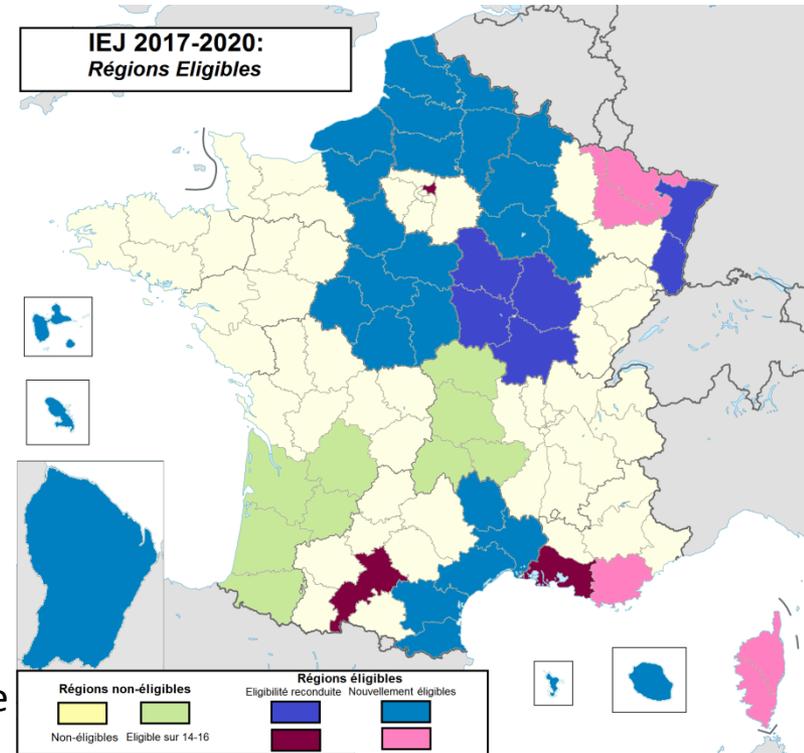
➡ 2 ex-régions deviennent non éligibles (Auvergne et Aquitaine)

- Au titre de la **marge de flexibilité** (10% du budget), la DGEFP a retenu, sur la base d'indicateur de pauvreté et de chômage des jeunes:

➡ Les 3 départements déjà éligibles (93, 31 et 13)

➡ 2 départements de Lorraine (54 et 57) ainsi que le Var.

➡ La Corse a également été considérée comme éligible en raison des conditions locales spécifiques



Processus de préparation du nouveau PON IEJ

9 octobre

- Notification par la CE du montant alloué à la France (161 M€)
- Notification des régions éligibles au dispositif principal

20 octobre

- Notification aux CR des montants des enveloppes IEJ décentralisées (35%)
➔ Révision de 16 PO régionaux
- Notification aux DOM ➔ Révision des 5 PO Etat des DOM

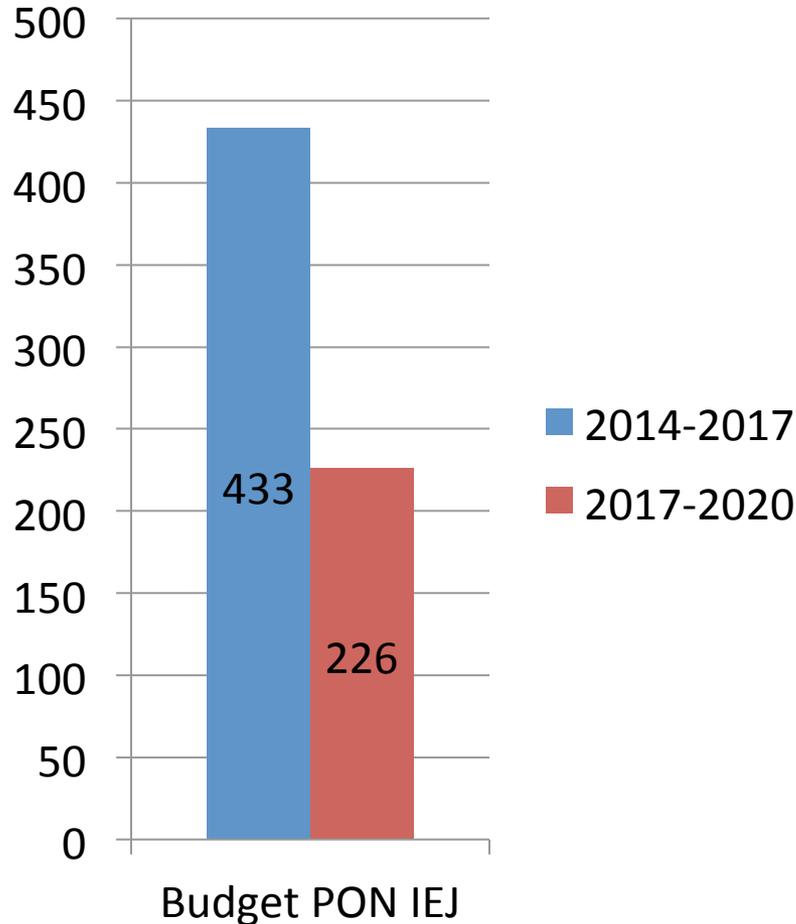
8 - 15
Novembre

- Révision des PON afin de transférer 104,5 M€ du PON FSE vers le PON IEJ
- Transmission des 23 PO révisés à la Commission Européenne via SFC
- Transmission de l'accord de partenariat révisé

Décembre/
Janvier

- Détermination et notification des enveloppes déconcentrées et du volet central du PON IEJ
- Révision des enveloppes déconcentrées: répartition du prélèvement FSE (pour les régions IEJ), transferts entre axes possibles (pour toutes les régions)
- Détermination des axes de mobilisation des fonds

Principaux éléments financiers



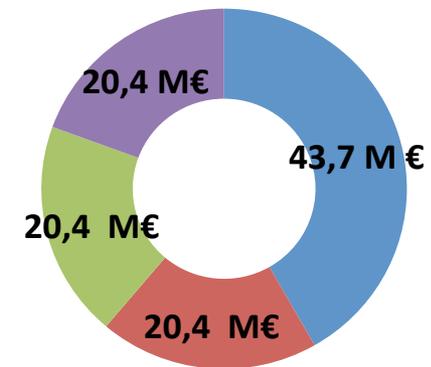
- **212 millions € (FSE + IEJ)**, en diminution de + de 50% par rapport à la période précédente
- **218 millions €** si l'on prend en compte les parts régionales de la Réunion et de Mayotte (pas de PO FSE régional), et ceux de la Corse (délégués à l'Etat).
- **104,5 M€** devront être prélevés sur les PO FSE Etat pour financer la contrepartie de l'IEJ.
- 31,5 M€ ont été prélevés sur les PO Etat des DOM.
- Les 73 M€ restants devront être prélevés sur le PON FSE, et **ne pourront porter que sur les enveloppes des régions éligibles à l'IEJ.** Le prélèvement devra respecter les catégories de régions: 35,8M€ sur les RT et 37,5 M€ sur RPD

Un enjeu de mise en œuvre rapide

- Enveloppe 2017-2020 dont près de la moitié sur 2017
- Un premier rdv de dégagement en 2020 sur la tranche 2017 (la plus importante) soit en **n+2 de fait** et portant sur : **56 M€ de crédits FSE/IEJ supplémentaires par rapport au DO 2018 (pas de DO en 2019) soit plus de la moitié de la tranche 2017**
- Du point de vue de la gestion de l'enveloppe : on sera probablement sur quelque chose de plus dynamique en termes de redistribution inter-région en cours de programmation

Tranches annuelles PO IEJ

■ 2017 ■ 2018 ■ 2019 ■ 2020



Un enjeu de mise en œuvre rapide

- Mobilisation importante du volet central : Garantie jeune qui verra son niveau de prise en charge unitaire passer de 3 400 € à 6 400 €
- Pôle Emploi : prolongation de l'accompagnement intensif des jeunes (AIJ)
- Au niveau déconcentré :
 - Pas de reprise de l'appel à projet accompagnement intensif vers l'emploi Missions locales du fait de la généralisation de la garantie jeune
 - Enjeux de repérer les projets qui ont fonctionné pour enclencher rapidement des prolongations
 - Y compris en Aquitaine et Auvergne : consommation des reliquats de crédits